

Proposition présentée par les députés :

M^{me} et MM. Thomas Bläsi, Patrick Lussi, Bernhard Riedweg, Michel Baud, Stéphane Florey, Norbert Maendly, Christina Meissner, Marc Falquet, Christo Ivanov

Date de dépôt : 9 avril 2015

Proposition de motion

demandant de sauvegarder la qualité des soins du service d'orthopédie aux HUG

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le départ prochain à la retraite du professeur Hoffmeyer ;
- l'importance du service d'orthopédie en termes de personnel et d'opérations pratiquées ;
- la préférence donnée par une commission de nomination à un candidat exerçant à Paris ;
- que le service d'orthopédie risque d'être exposé à de nombreuses démissions dans le cas où le candidat externe aux HUG serait nommé ;
- les dysfonctionnements rencontrés par d'autres services des HUG ;
- la nécessité de maintenir la qualité des soins d'un service qui fonctionne ;
- que les différences entre les cahiers des charges à l'étranger et celui que l'on attend d'un chef de service aux HUG pourraient poser des problèmes,

invite le Conseil d'Etat

- à nommer prioritairement aux postes de chef de service aux HUG des candidats internes ou exerçant en Suisse ;
- à valoriser la compétence clinique dans les processus de nomination des chefs de service.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La procédure de recrutement du successeur du professeur Hoffmeyer à la tête du service d'orthopédie commence à faire parler d'elle. Une fois de plus, les HUG s'approprient à nommer un candidat venant de l'UE. Effectivement, avec la reconnaissance automatique des diplômes et une libre circulation des personnes qui autorise les ressortissants de l'UE à postuler en Suisse, il est procédé à de plus en plus de nominations de personnes en provenance de l'UE. Le petit comme le grand Etat n'échappent pas à ce phénomène en nommant des cadres étrangers à des postes clés.

Certains services des HUG dysfonctionnent et connaissent des problèmes de management qui se répercutent sur la qualité des soins. D'autres services, à l'image du service d'orthopédie, fonctionnent à satisfaction.

C'est pourquoi la nomination d'un nouveau chef de service ne doit pas venir casser une mécanique bien huilée. En effet, le recrutement de candidats externes aux HUG comporte des risques. Les plus prestigieux diplômes ne sauraient remplacer une connaissance des particularités de Genève. Par le passé, la gestion de managers arrivés à Genève en méconnaissant le fonctionnement de nos institutions et la façon de dialoguer avec les différents partenaires sociaux n'a apporté rien de bon.

S'agissant d'une profession médicale, il convient tout particulièrement lors de recrutements extérieurs à la Suisse d'intégrer systématiquement une vérification de la perception du cahier des charges du poste qui peut être très différente en fonction des pratiques et des responsabilités habituellement assurées dans le pays d'origine.

La nomination d'un médecin de l'UE, au détriment des candidats internes, à la tête du service d'orthopédie menace le bon fonctionnement du service, notamment avec le départ annoncé de plusieurs chirurgiens qui quitteraient les HUG pour le privé en cas de nomination de cette personne.

Pour ces raisons, la présente proposition de motion demande de nommer en priorité aux postes de chefs de services aux HUG des médecins travaillant déjà pour l'établissement ou exerçant en Suisse.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.